

Normandie

## L'école de Manerbe ferme... La double peine pour les parents



Reportage

« Cela faisait des années que l'école était sur la sellette. Il ne restait plus qu'une seule classe. Sa fermeture ne nous étonne pas », confie la mère d'une enfant de 4 ans, jusqu'ici scolarisée à la maternelle de Manerbe, près de Lisieux (Calvados). En septembre, la petite fille fera le trajet en voiture jusqu'à Coquainvilliers, située à 4 km et non desservie par le bus.

Après la fermeture de Manerbe, décidée en concertation entre l'intercommunalité et les parents d'élèves, certains ont choisi l'école de Bonnebosq, à 11 km. Dans tous les cas, le trajet des élèves va s'allonger et le prix des transports scolaires avec.

Une charge financière lourde à porter

Nadine, mère de jumeaux de 8 ans et d'un petit garçon de 4 ans, a fait le calcul : « **Cela me revient moins cher de les scolariser à Bonnebosq, car je bénéficie d'une réduction pour les frais de bus grâce à mon quotient familial : je vais payer 30 € pour les trois à l'année.** » Ce qui va surtout peser sur le budget de Nadine, ce sont les frais de cantine : « **10 € par jour.** » C'est la fin de la proximité et des repas à la maison le midi.

Pour certains élus, la modification des tarifs des bus scolaires, décidée par la Région, ne passe pas. Hubert Courseaux, président de la communauté de communes Terre d'Auge, déplore une augmentation brutale des tarifs de transport scolaire dans toute la Normandie : « Jusqu'à présent, les déplacements pour les élèves de l'école<sup>""</sup> élémentaire étaient gratuits. Ils seront désormais payants, sans dégressivité selon le nombre d'enfants. »

Une nouvelle charge financière parfois lourde à porter pour les parents. « Nous n'avons plus aucune marge de manœuvre et aucune possibilité de négocier les prix », regrette Hubert Courseaux, qui compte déposer une motion lors du prochain conseil communautaire, en septembre.

En colère, Bruno Vay, vice-président de Terre d'Auge en charge des questions éducatives, soutiendra cette motion : « La Région n'a fait que suivre une directive de l'État, qui demande que 10 % du coût global des transports soient couverts par les recettes, et donc par les familles. Mais cette hausse est brutale et insupportable. C'est un passage en force démesuré. »



À partir de septembre, Nadine devra assumer les frais liés au transport scolaire de ses enfants, ainsi que ceux de la cantine. - Crédit: Ouest-France